
6e Commission

Point 79

Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Status of the Protocols Additional to the Geneva Conventions of 1949 and relating to the protection of victims of armed conflicts

New York, le 20 octobre 2014

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Il y a 150 ans,

le Comité international de la Croix-

respecté partout dans le monde.

actuellement par la Suisse et le CICR.

renforcement du respect du droit international humanitaire. Basée sur la résolution 1 de la 31^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-
nés

la troi

forum institutionnel pour dialoguer régulièrement sur le droit international humanitaire. Ce forum servi
lité de droit international humanitaire et

à la discussion, de façon non-national.

Une dernière réunion de consultations se tiendra au printemps 2015. Suite à cette réunion, le CICR et la Suisse présenteront un rapport final contenant les options et recommandations émergeant des consultations. Il appartiendra à la 32^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui aura lieu à fin de 2015, de décider de la suite à y donner.

La Suisse encourage tous les Etats à participer activement aux consultations qui auront lieu ces prochains mois.

Dans le but de discuter de la manière dont [redacted] pourra contribuer à un meilleur respect du droit international humanitaire, la Suisse et le CICR organiseront le 28 octobre prochain une table ronde dans le cadre de la Réunion des conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères.

La deuxième initiative est le **Document de Montreux** sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP) soutenu par 50 Etats et 3 organisations internationales.

En décembre 2013, la Suisse, le CICR et le Centre genevois pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) ont organisé la Conférence Montreux+5 [redacted] un des engagements volontaires pris par la Suisse en 2012 lors de la *national et international*

domaine de la réglementation des EMSP. Les Etats et organisations internationales soutenant le Docu [redacted] *Montreux Document Forum* soit établi fr-FR E84J424ET EM

la compétence de la Commission internationale

rticle 90 du PA I. En reconnaissant la compétence de la

Commission, les E

international humanitaire et par là même à la protection des victimes des conflits armés.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

150 years ago, the first Geneva Convention for the Amelioration of the Condition of the Wounded in Armies in the Field came into existence, enshrining the notion in international law that, even in time of war, a minimum of humanity must be preserved. Switzerland and the International Committee of the Red Cross (ICRC), which at that time contributed to propelling international humanitarian law onto the international stage, are today striving to achieve more respect for this principle throughout the world.

I would like to mention two initiatives led jointly by Switzerland and the ICRC.

The first els ffj-6(ou)7(n)t

The second initiative is the **Montreux Document**